



# CODE D'ADHESION ET DE RECRUTEMENT

Ce code est établi pour définir les procédures d'adhésion et de recrutement au sein  
de la SOCIPRODD



# SOCIPRODD

*Société Civile pour la Promotion des Droits et Devoirs*

## CHARTRE DE LA SOCIPRODD

Les valeurs inscrites dans la Charte de la SOCIPRODD, à savoir le respect des droits de l'homme, la justice sociale et la dignité humaine ainsi que le respect de l'égalité de droits des hommes et des femmes, constituent les valeurs primordiales auxquelles les adhérents et le personnel de la SOCIPRODD sont censés se conformer.

La SOCIPRODD encourage fortement tous les membres adhérents et son personnel à participer au respect des valeurs, et considère le présent Code comme un guide à suivre lors des procédures d'adhésion et de recrutement au sein de la SOCIPRODD.

**Champ d'application** : Les dispositions du présent Code énoncent la démarche à suivre dans les recrutements et les adhésions au sein de la SOCIPRODD.

Pour pouvoir être inscrit au registre des membres ou du personnel de la SOCIPRODD, tout requérant doit remplir les conditions du présent Code et accepter les dispositions prévues par les différents autres codes de responsabilités de l'association.



# SOCIPRODD

*Société Civile pour la Promotion des Droits et Devoirs*

## ADHESION ET RECRUTEMENT AU SEIN DE LA SOCIPRODD

### DISPOSITIONS GENERALES

- Tout individu souhaitant intégrer la SOCIPRODD soit en tant que membre ou en tant que personnel ne doit faire l'objet d'aucune interdiction administrative ou judiciaire.
- Il doit jouir de toutes ses facultés le disposant à vivre dans un groupe humain et à travailler en équipe.
- Il doit avoir l'âge de la majorité tel que prévue par la loi du pays de son adhésion ou de son recrutement.
- Il ne doit pas avoir été sanctionné (avertissement, blâme ou condamnation) pour un acte d'inconduite sexuelle grave. Cette disposition est plus contraignante pour les personnes qui intègrent la SOCIPRODD comme personnel. Par peur de récidive, on ne peut accepter au sein de l'organisation toute personne qui a été coupable d'un acte d'inconduite sexuelle grave. La gravité de l'acte est basée sur les normes contenues dans le texte de loi ST/SGB/2003/13.
- La SOCIPRODD se réserve le droit de procéder après admission d'un individu à toutes enquêtes visant à vérifier les allégations faites ou les documents fournis.

2



## DISPOSITIONS PARTICULIERES

### 1- Adhésion d'un membre

- Toute personne sans distinction d'origine, de sexe, de nationalité, de religion et de race peut adhérer à la **SOCIPRODD** sous réserve du respect des conditions générales.
- Le requérant doit signer lors de son adhésion le code sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que les différents autres codes de gestion de l'organisation.
- Le requérant doit payer ses frais d'adhésion. Ces frais sont fonction de la catégorie de membre choisie.
- Le requérant doit remplir une fiche d'adhésion et fournir sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

### 2- Recrutement du personnel (temporaire/permanent)

- Toute personne postulant à un poste de travail au sein de la SOCIPRODD doit remplir les conditions prévues par les dispositions générales.
- Le candidat doit fournir les documents liés au profil du poste sollicité (CV, diplômes, certification et demande d'emploi).
- Le candidat doit fournir sa pièce d'identité et un casier judiciaire datant de moins de 3 mois.